

Rencontre Snetap-FSU / Conseil Régional Vendredi 3 juillet 2015

Après l'annonce de la carte d'apprentissage 2015 - 2016, le SNETAP Aquitaine avait demandé à rencontrer rapidement le Conseil Régional en réaction notamment à l'ouverture d'un BTSA ACSE à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Mont dans le 64. Cette rencontre a eu lieu le vendredi 3 juillet 2015.

Étaient présents :

- **Conseil Régional Aquitaine** : *Anne Marie COCULA (Vice-Présidente du Conseil régional d'Aquitaine en charge de l'Education) - Maryvonne DE LA TAILLE (Conseiller technique éducation) - Bernard BOURNAZEAU (Conseiller régional en charge de l'apprentissage) - Thierry CAGNON (Directeur du service Education)*
- **Snetap-FSU** : *Laurence DAUTRAIX - Alain GODOT – Etienne BERGES*

Le Snetap-FSU, après un rappel de la mobilisation nationale du 30 juin dernier, a souligné les inquiétudes exprimés par les personnels pour l'avenir de l'Enseignement agricole public. Dans ce contexte l'annonce de l'ouverture d'un BTSA ACSE par apprentissage à la MFR de Mont, en concurrence directe avec deux autres BTSA en formation initiale scolaire à Pau et Dax, ne peut qu'accentuer cette inquiétude.

En réponse à cette introduction, Monsieur BOURNAZEAU a immédiatement reconnu qu'il s'agissait là d'une erreur de sa part et des services techniques du Conseil Régional. Selon lui, malgré sa volonté d'un retour sur la décision, celui-ci n'a pas été possible car douze jeunes avaient déjà signé leur contrat d'apprentissage.

Mais il garantit que l'année prochaine (2016 – 2017) la première année n'ouvrira pas, seul se poursuivra la formation en deuxième année pour les apprentis déjà inscrits. Enfin il signale que pour Hasparren il y a eu des financements complémentaires mais en précisant qu'il faut faire attention aux différentiels de volume de taxe d'apprentissage entre les sites.

Madame COCULLA reconnaît à son tour une erreur (qui s'explique notamment selon elle par la vacance du poste de responsable de direction de l'apprentissage). Elle assure qu'ils seront plus vigilants dorénavant pour ne pas cannibaliser les formations entre elles.

Elle souligne que pour autant il faudra aussi surveiller les décrochages et les dossiers rejetés, car il y a 1500 places vacantes en formation professionnelle dans l'académie de Bordeaux.

Le Snetap-FSU prend acte de cette erreur mais insiste sur la vigilance qui sera la sienne dans les mois à venir sur les projets d'ouverture dans le privé.

Il souligne la difficulté pour les établissements publics à ouvrir aujourd'hui au niveau V et dénonce la concurrence avec le MFR.

Selon Monsieur BOURNAZEAU, il y a un réel besoin d'amplifier le dispositif d'accueil en apprentissage, mais ce sont les CFA publics ne font pas de demandes.

Pour le Snetap-FSU cette réponse est inacceptable car justement les CFA Public en agriculture ne peuvent ouvrir n'importe quoi n'importe comment comme le font les MFR. Pour exemple il suffit de regarder les ouvertures en MFR dans le secteur « cuisine et restauration » qui relève pourtant du champ de compétence de l'Education Nationale.

Le Conseil Régional signale qu'il n'a pas compétence à juger de l'opportunité de ces demandes des MFR car pour cela il dépend de la DRAAF. Pour les mêmes raisons il n'a pas de suivi sur le décrochage scolaire alors qu'existent des crédits régionaux pour cela. Il souhaite donc mettre en place un « protocole d'accord » avec la DRAAF comme il en existe déjà avec l'EN.

Le Snetap-FSU rappelle que la lutte contre le décrochage est mise en place dans beaucoup d'établissements et présenté régulièrement en CREA.

De la même façon le Conseil Régional dispose des comptes rendus des Conseils d'Administration des établissements et des rapports annexes des directeurs. A minima, les élus du Conseil Régional qui assistent aux CA peuvent les communiquer.

Selon Madame COCULLA, beaucoup d'élus de terrain, estiment que les MFR sont mieux à même de récupérer des jeunes qui sont en «*errance sociale et exclus de fait de tout dispositif de formation*».

Pour le Snetap-FSU, il s'agit de propos inquiétants qui ne peuvent être tenus par des élus en responsabilité et qui pour beaucoup d'entre eux participent aux instances des établissements publics (CA, CI, CP, CC, CE, ...). Il semble que beaucoup d'élus ne connaissent pas l'EAP et le voit trop souvent à la même enseigne que les MFR. Ils sont sans doute trop sensibles aux pressions lobbyistes de la « profession » (chambre d'agriculture, industrie agro-alimentaire, FNSEA...) et devraient assurément se rendre sur le terrain.

Ces propos sont d'autant plus injustes que les EPLEFPA ont une vocation « sociale » de re-médiation reconnue, les personnels y sont très attachés. Beaucoup d'efforts sont accomplis dans ce domaine par les établissements et les équipes pédagogiques et les résultats, pour autant que ces élus s'y intéressent, sont probants.

D'ailleurs si les élus prenaient le temps de comparer les taux d'érosion des effectifs élèves dans toutes les filières entre les MFR et l'EAP ils verraient des résultats à l'inverse de leur simple impression. C'était d'ailleurs très manifeste lors de la mise en place de la Rénovation de la voie professionnelle (RVP) et du Bac pro 3 ans. Le SNETAP avait d'ailleurs vigoureusement protesté en CREA.

Madame COCULLA reconnaît que les élus ont des origines professionnelles très différentes et souvent ne connaissent pas l'EAP. Selon elle en CA ils sont submergés par la complexité des sujets qui y sont abordés. Il serait donc souhaitable qu'il y ait davantage de concertation.

Elle reconnaît également qu'avec la RVP on a cassé « un barreau de l'échelle » et qu'elle n'a pas été entendue sur une concertation et une mise à plat nécessaire du CAP, principalement sur le recrutement et l'orientation car aujourd'hui ils sont en incapacité d'avoir une lecture objective et quantitative des résultats de l'insertion.

Le Snetap-FSU insiste sur les demandes d'ouverture dans le public. Il y a une inégalité de fait car il ne peut rien demander sur des créneaux où il n'a aucune compétence contrairement aux MFR qui peuvent ouvrir des BTS contre l'avis même de la DGER qui a déclaré récemment lors d'un déplacement à Blanquefort : « *les MFR n'ont ni la vocation, ni les compétences pour enseigner au niveau supérieur* ».

Il est donc nécessaire que les régions suivent les avis nationaux.

Le Snetap-FSU souhaite qu'il y ait une vraie réflexion régionale sur l'apprentissage et un travail sur le qualitatif. La politique sur les structures semble surtout vouloir remplir à tout prix les formations pour gonfler les chiffres et faire uniquement des effets de communication préjudiciables à l'avenir des jeunes.

Si le Conseil Régional se défend en rappelant qu'il a développé l'apprentissage au niveau 1 et 2 depuis 2004, en terme de qualité, le Snetap-FSU estime ne pas parler de la même chose. Un des spécialistes de l'apprentissage, le sociologue Gilles MOREAU, démontre que les jeunes des classes populaires sont largement exclus de l'apprentissage dans le supérieur et de toutes les mesures qui l'accompagnent (Erasmus, mobilité ...).

Pour les autres niveaux ce qui est réel ce sont les réductions de crédits et de moyens : dans l'apprentissage public agricole en CAPA il y avait une dynamique de projet avec quatorze semaines de stage. La Région en a supprimé deux pour « égaliser » avec l'EN. Pour le Snetap-FSU c'est clairement un nivelement vers le bas.

Ici aussi le Conseil Régional se défend en soulignant ses impératifs budgétaires et les investissements faits dans les exploitations des EPLEFPA pour éponger les déficits.

Pour Monsieur CAGNON, la question centrale, est le choix de l'instance pour discuter de tous ces sujets. Il dit le Conseil Régional prêt à préparer un protocole d'accord avec la DRAAF et avec les partenaires sociaux, sur tous ces sujets dans le cadre du CREA ou du CREFOP.